



CCI BEAUJOLAIS

Avis de Publicité

N°2569B08AMI

Avis de renouvellement d'un titre d'occupation du domaine public

Appel à manifestation d'intérêt concurrente. Situation : Aérodrome Villefranche-Tarare Portes du Beaujolais - 494 Av. Odette et Edouard Durand, 69620 Frontenas

(Le présent avis est établi en application de l'article L. 2122-1-3 4° du CG3P)

La Chambre de Commerce et d'Industrie Beaujolais (CCIB) a décidé de renouveler une Convention d'Occupation Temporaire (COT) du domaine public non constitutive de droits réels, au profit l'Aéroclub du Beaujolais (ACB), **pour un local de surface utilisable de 82 m2 à usage de bureaux situé dans le bâtiment accueil de l'aérodrome de VILLEFRANCHE-TARARE.**

L'ACB a pour objet d'assurer la promotion de l'aviation, la gestion collective à but non lucratif d'avions de tourisme et la formation au pilotage. Cette activité favorise l'exploitation de l'aérodrome en offrant des services support aux utilisateurs de l'aérodrome.

L'ACB est titulaire sur le même site d'une COT expirant le 31 janvier 2032, portant sur l'occupation d'un hangar abri-aéronefs, dont l'exploitation nécessite de disposer de locaux à usage de bureaux au sein de l'aérodrome.

La durée de la COT renouvelée portant sur les locaux à usage de bureaux est fixée du 1^{er} octobre 2025 au 31 janvier 2032, cette échéance étant harmonisée avec celle de la COT relative au hangar abri-aéronefs.

Au regard de la situation susvisée, ce renouvellement intervient sans procédure de sélection préalable conformément aux dispositions dérogatoires fixées par l'article L.2122-1-3 4° du CG3P.

La redevance d'occupation est fixée à de 87.80 € HT/m²/an soit 7 200 € HT (TVA en sus) par an.

Pour toute information complémentaire, contact auprès de : Frédéric MELMOUX

Téléphone : 04 74 62 73 71

Courriel : f.melmoux@beaujolais.cci.fr

Adresse : CCI du Beaujolais, 23 chemin du Martelet 69400 LIMAS

Publicité mise en ligne : le 27/10/2025